

DECISION DG n° 2016-05

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

- **VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- **VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- **VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret du 1er août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur Martin (Dominique);
- **VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- **VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: L'article 8 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

- I Il est inséré un deuxième tiret ainsi rédigé :
- «- Madame GUILLOUZO (Anne) est nommée directrice adjointe et chef de pôle pilotage et gestion de l'emploi; »
- II le troisième tiret est supprimé.
- III Le cinquième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :
- « Mme GUERREIRO (Pamela) est nommée chef de pôle qualité de vie au travail et dialogue social, par intérim. »

<u>Article 2 :</u> La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 18 janvier 2016 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le 10 1/10, 2016

Directeur général